



TABLEAU DE MOBILITÉ INTERNE VS Lignes Directrices de Gestion LOCALES

Le 2 juin dernier, les Havrais ont été destinataires d'une note concernant le tableau de mobilité interne. Cet acquis social Havrais dénoue des situations difficiles et permet surtout de respecter l'ancienneté pour les affectations dans les raffineries. Dans un souci d'équité, les DR de Rouen et de Caen pourraient s'inspirer de cet outil ; le système actuel alimentant le sentiment de partialité dans l'attribution des postes vacants.

La CGT regrette que de plus en plus de postes soient discrétionnaires, ce qui enlève le caractère objectif de ce tableau. La CGT demande au Directeur de préciser ce qu'il entend par « Division HES » au verso de sa note : est-ce toute la Division y compris les 3 brigades et HPP ou est-ce seulement les bureaux de la division situés à la Direction régionale ?

Concernant les nouvelles modalités de perte de points d'ancienneté, nous sommes satisfaits du fait que les collègues de HPL ne perdent plus leurs points s'ils vont à HPP. En effet, ils ne seront plus défavorisés s'ils souhaitent aller dans une des deux raffineries par la suite.

Par contre, la CGT rejette sans conditions ce point : « La connaissance préalable de la matière réglementaire de la fiscalité énergétique (passage par HPP) constitue un atout pour départager des candidatures d'affectation en raffinerie » pour 3 raisons :

- 1- L'atout deviendra-t-il une obligation compte-tenu de la complexité de la réglementation énergétique ?
- 2- La gestion des effectifs va devenir cauchemardesque à HPP qui va voir arriver des collègues pour un temps restreint (sous couvert de formation à la réglementation énergétique) avant de bénéficier d'une mutation dans une raffinerie.
- 3- Cette exigence s'appliquera-t-elle à tous services à réglementation spécifique (HSA, CI, PRAD, EX-POST etc ...) nécessitant des acquis survolés en formation initiale ?

La CGT et les agents dénoncent l'opacité et les entraves au droit à la mobilité, notamment à travers l'usage de postes discrétionnaires et l'imposition de formations préalables. En l'absence de critères objectifs, l'arbitraire de la Direction se renforce au prétexte de pallier au manque d'effectifs...

C'est pourquoi, avec la CGT continuons d'exiger l'augmentation des effectifs